

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2011

Réception par le Prefet : 26/01/2011

Publication : 28/01/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 21 janvier 2011

C251

GERPLAN : AIDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE BOVIN POUR L'EARL LES LAITIERES A MUNTZENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de verser une aide de 9.837,66 € pour la construction d'un bâtiment d'élevage bovin à l'EARL Les LAITIERES à MUNTZENHEIM, dans le cadre de la démarche GERPLAN, aide qui sera prélevée sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 74.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL
LE 21 JANVIER 2011

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03844	(GPL) EARL DES LAITIÈRES à MUNTZENHEIM Construction d'un bâtiment d'élevage bovin avec intégration paysagère	19 675,32 €	50 %	9 837,66
			Total	9 837,66